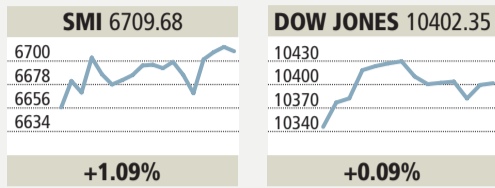


L'AGEFI

QUOTIDIEN DE L'AGENCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE À GENÈVE

LA DÉCISION DE LA FED TROUBLE LE MARCHÉ
La normalisation ne doit pas être redoutée **PAGE 13**

JA-PP/JOURNAL — 1000 LAUSANNE 1



NOUVEAU HEAD OF PUBLIC AFFAIRS

Julius Bär veut être mieux entendu

PAGE 6

AMBITIONS DANS L'E-PRIVATE BANKING

Le prochain relais de Swissquote

PAGE 6

SKER HOLDING (NEUCHÂTEL)

La nouvelle société des De Salis

PAGE 6

PLANS DE PRÉVOYANCE DISPARATES (SMI)

La finance est plus généreuse

PAGE 10

PROPAGANDE CONTRE LE SECRET BANCAIRE

Le rôle clé des spin doctors

PAGE 10

ALPIQ CANDIDAT AU NUCLÉAIRE

Deux centrales pour 3 groupes

PAGE 8

NEW INVESTMENT STRATEGIES AM (GENÈVE)

L'Asie goûte les vins labellisés

PAGE 4

CONDITIONS CADRES BRITANNIQUES

Le plaidoyer de Gordon Brown

PAGE 2

Vers une pharma ultraspécialisée



DAN STANER. «Nous ne sommes pas disposés à élargir la palette des vecteurs de croissance.»

Le CEO de la filiale suisse d'Eli Lilly n'adhère pas aux stratégies d'intense diversification qui ont lieu dans le secteur. Son groupe se renforce dans les thérapies ciblées en oncologie. **PAGE 8**

La production artistique doit repenser ses modèles

FRANCIS GURRY. Le directeur de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle déplore la rigidité de cette industrie.

EDGAR BLOCH

«Le monde de la propriété intellectuelle est en train de perdre la bataille dans le domaine de la production et de la distribution des œuvres littéraires, musicales et audiovisuelles.» C'est Francis Gurry, directeur australien de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle à Genève (OMPI) depuis le 1er octobre 2008, qui l'affirme à *L'Agefi*. Le modèle juridique sur lequel repose tout l'édi-

rice devient petit à petit obsolète. Le public s'habitue à l'idée que la production musicale, par exemple, peut fort bien être gratuite, puisqu'elle sert de promotion à des performances et produits dérivés très rentables. L'industrie de la culture a évidemment de la peine à s'adapter à cette évolution. «Une solution serait d'engager une concertation approfondie à l'échelle internationale avec des professionnels du monde de la création pour poser des diagnostics et formuler

des propositions à discuter avec les membres de l'OMPI».

Francis Gurry évoque aussi les effets entraînés par la gravité de la crise qui a vu les brevets, pour la première fois depuis 1978, date de l'existence du Traité de coopération en matière de brevets, chuter de 4,5% dans le monde. Dans cet environnement morose, la Suisse se comporte toutefois très bien. Aux côtés de la Chine, qui connaît une explosion des demandes de 30%, de la Corée du sud et du Japon, elle

a eu le courage de ne pas réduire ses efforts. Reste que le déclin auquel font face ses principaux partenaires commerciaux, surtout les États-Unis et l'Allemagne, doit l'encourager à s'orienter en direction des nouveaux pôles du savoir. Au premier rang desquels on trouve l'Asie, bien sûr. L'avenir du dépôt des brevets se situe clairement dans les cleantechs, le changement climatique ouvrant de nombreuses nouvelles voies de développement technologique. **PAGE 9**

HYPOTHÈSE POST-SECRET BANCAIRE

Perte annuelle supposée de 100 milliards

Tel serait l'impact de l'acceptation de l'échange automatique d'information sans contrepartie favorable comme l'amnistie fiscale pour les clients offshore des banques suisses.

Cent milliards de francs par an. Une éventuelle acceptation par le Conseil fédéral de l'échange automatique d'informations sans contrepartie favorable comme une amnistie fiscale pour les clients offshore pourrait engendrer un cercle vicieux aux conséquences considérables, estime l'auteur de ce calcul, Franz de Planta, président de De Planta

& Cie et de l'OAR-G.

Le chômage augmenterait pour dépasser 10% dans les villes à forte activité financière. La baisse des revenus fiscaux encouragerait une hausse des impôts, qui pénaliseraient les entreprises et pousseraient au départ les grandes fortunes. «La Suisse rejoindrait alors la moyenne européenne, ce qui faciliterait une adhésion, rendue nécessaire et indolore».

Or des solutions existent: développer les outils d'optimisation fiscale, revoir les frais à la baisse, abolir le droit de timbre et abandonner le projet Rubik, avance le gérant, qui rappelle que les pressions subies par la Suisse trouvent leur origine dans l'incompétence de ses voisins à gérer leurs finances. **PAGE 4**

WERNER BAUER (CTO DE NESTLÉ)

La R&D suisse reste largement compétitive

Ces prochaines années, Nestlé va continuer d'investir massivement dans la recherche et le développement. Werner Bauer, chief technology officer de la multinationale et membre de la direction générale, explique les grands enjeux de son secteur pour les années à venir. En poste depuis le 1er février 2007, il gère annuellement un budget de quelque 2 milliards de francs. L'équipe qu'il supervise s'occupe également de protéger les quelques 17.000 brevets dont bénéficie la multinationale à travers le monde et d'un portefeuille d'un milliard en venture capital. Très présent en Suisse, le pôle R&D du numéro un mondial de l'alimentation va renforcer sa présence dans les pays émergents ces



WERNER BAUER. La R&D de Nestlé emploie 2000 personnes en Suisse.

prochaines années. La Suisse n'est toutefois pas menacée, grâce à des conditions cadres toujours compétitives. Reste qu'avec des perspectives de hausse de 45% des ventes pour le groupe d'ici à 2020 dans les marchés émergents, le focus sera clairement mis sur ces régions. **PAGE 7**

ÉDITORIAL GASPARD KÜHN

Managers contre actionnaires

Les rémunérations bancaires n'en finissent pas de choquer l'opinion publique. Dernier épisode en date, Goldman Sachs vient d'attaquer Credit Suisse Group, qui a débâché quelques-uns des meilleurs gestionnaires de la banque américaine. A Londres, UBS a doublé les salaires des responsables de son département actions. Une surenchère également pratiquée par Bank of America, qui cherche à retenir les collaborateurs les plus performants de Merrill Lynch. Seulement quelques mois après l'une des pires débâcles financières de l'Histoire, voilà de quoi alimenter l'inépuisable litanie des nombreux pourfendeurs du marché.

Et si les grandes banques se trouvaient, malgré les apparences, à l'avant-garde de la prochaine mutation du capitalisme? Ces dernières années, la shareholder value s'est imposée comme le meilleur standard en matière de gestion. Suivant ce paradigme

longtemps dominant, les intérêts des actionnaires priment sur ceux des managers et des collaborateurs. Le cours de l'action et les dividendes dictent leur loi aux stratégies des entreprises. Une manière d'augmenter la performance, avec toutes les dérives court-termistes que cela peut aussi supposer. A commencer par l'obsession de battre le consensus des analystes à chaque trimestre.

Les tenants d'un libéralisme plus apaisé plaident aujourd'hui pour un grand rééquilibrage. C'est le message porté régulièrement par Nicolas Sarkozy, qui réclame une règle des trois tiers: un tiers des bénéfices pour les actionnaires, un tiers pour les investissements à long terme de l'entreprise et un dernier tiers pour les collaborateurs. Souvent jugée farfelue, cette idée suscite en général des sourires crispés.

A y regarder de près, les récentes annonces sur les rémunérations bancaires s'inscrivent pourtant dans

cette logique. La performance de l'entreprise s'accompagne de hausses salariales – y compris en bonus et stock-options. Serait-ce le début d'un retournement durable de tendance? Le managérialisme, dénoncé dans les années 1930 par les économistes Berle et Means, serait-il de retour? Il est sans doute trop tôt pour l'affirmer: la shareholder value imprègne encore fortement la pensée économique. Quant à la surpondération des intérêts des collaborateurs au détriment des actionnaires, elle pourrait reproduire les mêmes écueils. Elle passe souvent par une part importante de rémunération variable liée à la performance qui, notamment dans le secteur financier, peut conduire à des prises de risques excessives.

Il reste à inventer un modèle plus équilibré. Et peu importe si le pouvoir va aux managers ou aux actionnaires: c'est le court-termisme qu'il faut tuer. ■

Reine de Naples

Breguet
Depuis 1775

www.breguet.com
Boutique Breguet - 40, rue du Rhône, Genève
+41 22 317 49 20



9 771421 948004 1008

SUISSE

AGENDA

LUNDI 22 FÉVRIER

Résultats 2009: Austriamicrosystems
Deloitte: point de presse gestion de fortune en Suisse

Mardi 23 février

Résultats 2009: Walter Meier, Adnex Pharmaceuticals, Banque Cantonale de Thurgovie, Banque Cantonale de Glaris
Conférence de presse de bilan de Swissmem

L'OFST publie la statistique de l'hébergement touristique pour 2009

Bellinzona

Tribunal pénal fédéral: ouverture du procès pour blanchiment

MARDI 23 FÉVRIER

Résultats 2009: Walter Meier Holding, Banque cantonale de Thurgovie, Banque cantonale de Glaris, Adnex Pharmaceuticals

CPB Swissmem

L'OFST publie la statistique de l'hébergement touristique en décembre 2009 et au cours de l'année 2009

CP Hotelleriesuisse sur année 2009

L'UBS publie son indicateur de la consommation en janvier

MERCREDI 24 FÉVRIER

Résultats 2009: LifeWatch, SHL TeleMedicine, Sparkasse Schwyz, Banque Cantonale Neuchâteloise

JEUDI 25 FÉVRIER

Résultats 2009: Allreal Holding, BKW FMB Energie, Banque Cantonale Vaudoise, Micronas, Sulzer, Vontobel

OFST: baromètre de l'emploi janvier

Indice de la construction T1 (SSE)

Conférence annuelle du Surveillant des prix

Le jeu de dupes de la défiscalisation

L'abandon du secret bancaire et l'acceptation de l'échange automatique d'informations sans amnistie couteraient 100 milliards par an à la Suisse.

FRANZ DE PLANTA*

La part de marché de la Suisse dans les services financiers – jusqu'à récemment, le pays accueillait environ 35% de l'épargne privée mondiale – accuse une diminution considérable, sous l'effet d'une multitude de facteurs: les crises récentes, notamment depuis 2008 et 2009; l'érosion du secret bancaire; l'imposition des clients en Suisse; l'entraide fiscale; la concurrence entre centres financiers, tels que les USA et la Grande-Bretagne, la Chine et Singapour, les Emirats et les multiples paradis fiscaux, puis demain le Brésil ou l'Inde; les pressions orchestrées par les membres du G20 et leurs exigences envers la Suisse, qu'ils ne s'appliquent d'ailleurs pas à eux-mêmes (dénis du «level playing field»).

Conséquence de cette longue liste: une réduction des bénéfices de la place financière.

Celle-ci représente une contribution directe d'environ 12% au PIB suisse. Mais en intégrant la consommation et les investissements annexes de la place financière suisse, ainsi que ceux des personnes qui travaillent dans ce secteur (banquiers, assureurs, intermédiaires financiers, tous leurs prestataires et

LES BÉNÉFICES DIRECTS ET INDIRECTS DE LA PLACE FINANCIÈRE DÉPASSENT LES 20% DU PIB	
Total recettes fiscales Place financière (impôts fédéraux, cantonaux, droit de timbre, etc.) estimations et chiffres 2008	14.268.718.000
Part PIB place financière et intermédiaires financiers (12% de 541.000.000.000)	64.920.000.000
Part PIB secteurs liés et économie privée (9%)	48.690.000.000
IMPACT POTENTIEL SUR LE PIB SUISSE MINIMUM -13,85%	74.928.500.000
Actifs financiers gérés en Suisse	5.400.000.000.000
Grandes banques (30% offshore)	810.000.000.000
Banques privées et petites banques (80% offshore)	2.160.000.000.000
Total des actifs financiers offshore déposés en Suisse	2.970.000.000.000 <i>Soit 55%</i>
Gains brut des banques sur la part offshore	89.100.000.000
Diminution des recettes fiscales issues de la place financière (55%)	7.847.794.900
Allocations chômage suite aux restructurations nécessaires de la place financière (55%)	7.180.800.000
Impacts induits et pour les mêmes postes dans l'économie privée et les autres secteurs (75%)	8.453.584.631
COÛT ANNUEL POUR LA CONFÉDÉRATION	23.482.179.531
TOTAL	98.410.679.531

Swissbanking/BNS/DFF/OF

leurs employés), sa véritable contribution au PIB dépasse les 20% (voir l'infographie ci-dessus).

Pour des cantons comme Genève et Tessin, l'importance du secteur financier est prépondérante. Zurich, Bale, Zoug, Schwyz, Ob- et Nidwald(en) sont aussi exposés à une

part supérieure à 20%.

Le corollaire direct sera un chômage structurel, non cyclique, dans le secteur tertiaire. Ce chômage dans le secteur des services financiers et annexes atteindra des pointes dépassant 10% dans des villes particulièrement concentrées sur ces activités, induisant une hausse de la moyenne nationale bien au-delà des 4,5% actuels. Une large part de l'économie des biens et services, du tourisme et du commerce, voir même de l'industrie et de l'immobilier sera également touchée. La paix sociale peut s'en trouver fortement fragilisée.

La baisse des revenus fiscaux et les déficits budgétaires croissants seront des vecteurs pour promouvoir une hausse des recettes fiscales par les impôts, pénalisant les entreprises et incitant au départ les grandes fortunes vers des domiciles plus attractifs. La Suisse rejoindra progressivement la moyenne européenne, facilitant une adhésion éventuelle, rendue alors nécessaire et indolore.

Pourtant, même de la sorte, ne pourrait-on pas négocier pour que l'Europe dote la Suisse de préroga-

tives similaires à celles que les Américains ont accordées à certains de leurs états comme le Delaware, ou le Royaume Uni à l'Ecosse, aux îles anglo-normandes, voire certains membres du Commonwealth, comme le Canada?

Des solutions existent: ancrer dans la Constitution le principe du respect de la sphère privée et notamment du secret bancaire; renoncer sans attendre et définitivement au projet «Rubik» qui fait des banques et des intermédiaires financiers des complices de recel par dol éventuel et dont la mise en place est trop lourde pour s'adapter à la fiscalité de 27 pays; accepter les «wrappers» et autres structures d'optimisation fiscale comme l'assurance-vie; abolir le droit de timbre sur les transactions financières; recentrer le modèle d'affaires des banques suisses sur leur métier et renforcer la gestion de patrimoine; revoir impérativement les frais en tenant compte des avancées technologiques et des gains de productivité. (...)

Demander aux banquiers et intermédiaires financiers suisses de vérifier la bonne fiscalisation des fonds confiés avant de fournir leur

prestation, ce qui n'est demandé dans aucune place financière étrangère, même lors d'affaires transfrontalières (un français ouvrant un compte aux USA, ...), revient à exiger des vendeurs de voiture de certifier que leurs clients sont tous aptes, ne boivent pas et sont en bonne santé, conduisent correctement et n'auront pas d'accidents, au risque d'endosser eux-mêmes la responsabilité de la vente en cas d'infraction!

Pour la Suisse, il est primordial de préserver la concurrence fiscale entre les cantons, notamment les forfaits et exemptions diverses; réviser la triple fiscalité des entrepreneurs et des indépendants; mettre en valeur le fédéralisme et la souveraineté des cantons, pour que des filtres nécessaires protègent toujours les citoyens, les professionnels et leurs clients, de hâtives décisions extra-cantonales.

Les prix de transfert sur les biens et services des multinationales sont la véritable évasion fiscale planétaire d'une ampleur vertigineuse. Pourquoi ne pas en parler publiquement?

Cette vérité dérange et il est plus simple de s'attaquer aux individus. Un parallèle peut être fait avec la pollution industrielle et celle engendrée par les automobilistes. C'est pourquoi il est nécessaire mieux communiquer avec nos concitoyens pour leur expliquer la situation réelle et les dangers qui nous guettent tous, même ceux qui croient ne pas être directement concernés. Il est urgent de cesser les ressentiments légitimes contre les erreurs de certains et d'amalgamer tous les problèmes avec la seule place financière suisse. Les accusations disproportionnées de nos détracteurs extérieurs et intérieurs ne font que démontrer leurs propres responsabilités ou faiblesses. La Suisse, par son peuple et ses représentants, doit négocier avec fermeté et elle conservera toute sa bonne réputation, notamment la place financière.

* Président de De Planta & Cie et de l'OAR-G

Le pari des vins labellisés pour le marché asiatique

Les exportateurs européens misent sur la rareté pour séduire en Asie.

ANNE RÉTHORET

Un trend s'observe en Europe, notamment en France, en Espagne et en Italie, où le marché des vins labellisés est en train de se développer. La hausse du pouvoir d'achat passablement récente dans la zone des pays émergents de l'Est, a donné lieu une demande importante qui offre une opportunité unique aux producteurs de vins. Arnaud Christiaens, CEO de la plateforme de fonds New Alternative Investment Strategies A.M à Genève, propriétaire de Starwines Chefs Fund, emboîte le pas à d'autres célébrités qui se sont placées sur le marché du vin labellisé. Le responsable marketing n'est autre que Julien Angevin, l'œnologue qui a lancé les vins de Gérard Depardieu et Carole Bouquet.

Lorsque l'on sait qu'il y a environ 65 grands crus, rien qu'à Bordeaux, cela fait plus de 250 noms à retenir. Un exercice difficile. Le fonds Starwines commercialise une marque de vins conçue pour le marché du luxe, au nom de plusieurs chefs possédant étoiles Michelin. «Ils ont signé un contrat de huit ans avec nous pour produire



10,000 bouteilles par cuvée», explique Arnaud Christiaens. Le modèle mise sur la croissance exponentielle du marché du vin européen en Asie. Selon l'une étude de Cap Gemini, le secteur des millionnaires en Asie est estimé à 1,4 millions et connaît une croissance annuelle de 9,7%. «Il y a encore neuf ans la consommation de vins en Asie (hormis le Japon) était proche de zéro. Aujourd'hui, elle représente 10 milliards de dollars par an et dans les sept prochaines années, elle s'élèvera à 27 milliards». Le reste, n'est qu'une question de stratégie marketing. «L'un des aspects les plus importants consiste à élaborer un phénomène de rareté», précise Arnaud Christiaens. Notamment, grâce au nombre limité de bouteilles et à un réseau de distribution directe, empêchant la constitution trop

forte de stocks. La valeur ajoutée du produit se fonde sur deux principes. «La notion des galons de général s'associe automatiquement aux étoiles Michelin en Asie». Parallèlement, les bouteilles sont étiquetées de façon à amener une identification instantanée du produit. Des emballages à série limitée sont également prévus pour ces bouteilles. «Les étiquettes des bouteilles sont remplacées par une sérigraphie dorée, rappelant l'or fin, avec une numérotation allant de 1 à 10.000». Pour ce qui est du produit présenté aux investisseurs, Arnaud Christiaens dit refuser une stratégie industrielle afin de garder des performances élevées pour les clients. La marge sur les bouteilles est de 50%, ce qui se traduit selon lui, par une performance de 26% sur 19 mois pour les investisseurs. «C'est une stratégie de niche, il est donc impossible de mettre plusieurs centaines de millions dans un tel fonds», souligne-t-il. Car selon lui, les actifs réels comme les vins sont l'une des meilleures formes de placement. «Ce type d'investissement permet notamment de lutter contre l'inflation avec des vecteurs de croissance intrinsèque tels que la bonification et la raréfaction». Les premiers marchés visés sont: Singapour/Hong Kong, l'Inde, la Russie et bien entendu la Chine continentale. ■

Le prix des défaillances étrangères

Les pressions que nous subissons découlent des problèmes de gestion d'Etats surendettés et submergés par leurs problèmes intérieurs. Les dépenses y sont souvent décidées en fonction des enjeux politiques à court terme et pour favoriser le clientélisme électoral, sans perspectives de rentabilité sérieuses.

La recherche des avantages acquis ne seraient-ils pas plus rentables pour les fiscaux étrangers à long terme, que de stigmatiser toujours la place financière suisse? De récentes études ont conclu que 50% des Allemands ne paieraient pas d'impôts, de même pour les Italiens et les Français – ces données excluant l'évasion fiscale vers des paradis fiscaux. De même, l'amnistie fiscale italienne a rapporté 7 milliards d'euros de revenus fiscaux en décembre dernier. Or, les coûts de l'Etat italien pour ce même mois de décembre 2009 se sont élevés à 12 milliards d'euros. La dette publique italienne équivaut à environ 120% du PIB et l'Etat italien n'a ni payé, ni remboursé une partie de la TVA 2009 pour environ 800 milliards d'euros, ni honoré des factures de travaux publics en 2009. Peut-être que la Grèce

n'est pas l'unique pays de l'UE à jongler avec les statistiques...

Les fonds provenant des pays limitrophes et déposés en Suisse y sont tous arrivés à cause de la gestion politique de nos voisins. Qu'ils prennent leurs responsabilités. Encore aujourd'hui, les mêmes personnes ou leurs héritiers n'ont pas de raison de retourner ces fonds, car ils n'ont toujours pas confiance dans la capacité de gestion de leurs pays de domicile.

Ainsi, l'Italie est jusqu'à présent le seul pays qui essaie de faire rapatrier ces fonds: la fiscalité italienne est la plus basse de la communauté européenne (12,5% sur gains de capitaux et imposition sur la succession proche de 0%) et les amnisties de 2002/2003 et 2009 ont permis de rapatrier environ 200 milliards de fonds. Pourtant, malgré le succès de ses mesures, le déficit n'a pas arrêté sa course.

Les fonds déposés en Suisse ne sont pas le problème pour ces pays. Mieux, ils contribuent à leur maintien économique en étant réinvestis dans l'économie d'origine, dans la bourse et dans les emprunts, tout en payant indirectement des impôts. (FdP)

Fin de la nuance entre fraude et évasion fiscale

EVELINE WIDMER-SCHLUMPF. *Le débat peut être ouvert.*

Maintenant que Berne a levé la distinction pour l'étranger en se conformant aux règles de l'OCDE.

Le secret bancaire continue de se lézarder. Une semaine après le président des directeurs cantonaux des finances, le libéral-radical Christian Wanner, Eveline Widmer-Schlumpf s'est déclarée favorable à l'abolition de la distinction entre fraude et évasion fiscale en Suisse aussi.

Selon la conseillère fédérale, la question ne pouvait pas être discutée tant que la Confédération maintenait à l'égard des autres pays la nuance entre fraude et évasion fiscale. Mais maintenant que Berne a levé la distinction pour l'étranger en se conformant aux règles de l'OCDE, le débat peut être ouvert, déclare Eveline Widmer-Schlumpf dimanche dans la *NZZ am Sonntag*.

Il s'agit de mettre les autorités fiscales suisses au même niveau que leurs homologues étrangers, selon la cheffe du Département fédéral de justice et police. Tout reste néanmoins ouvert pour la mise en oeuvre d'une telle nouveauté. Tous les délits fiscaux pourraient par exemple être soumis au droit pénal, tandis que quelques cas de négligence ne seraient pas punis. On pourrait aussi ne prendre en considération que les cas graves de soustraction fiscale, a indiqué Eveline Widmer-Schlumpf.

La loi permet déjà à l'administration fédérale des contributions d'obtenir des informations bancaires en cas de délits fiscaux, mais uniquement en ce qui concerne l'impôt fédéral direct. Il serait possible d'imaginer de permettre aux autorités fiscales cantonales d'ouvrir de telles procédures, a noté la conseillère fédérale.

Il s'agit toutefois de faire attention à ne pas poursuivre un contribuable qui commettrait une négligence, comme de ne pas déclarer une oeuvre d'art dont il ne connaît pas la valeur. «Dans ce cas, il ne s'agit certainement pas d'une grosse évasion fiscale».

La situation est en revanche différente si quelqu'un ne déclare pas une somme qui lui rapporte d'importants rendements. L'accord conclu avec les Etats-Unis dans l'affaire UBS prévoit ainsi un seuil de 100'000 francs de rendements annuels, a indiqué la ministre. Ce débat intervient alors que les premières conventions de double imposition signées avec plusieurs pays doivent passer devant le Parlement lors de la session de mars. La critique de la distinction entre fraude et évasion fiscale n'est par ailleurs plus l'apanage de la gauche, des politiciens de droite ayant plaidé pour son abolition. Il y a une semaine, le président de la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF), le conseiller d'Etat PLR soleurois Christian Wanner, avait plaidé en ce sens. Selon que l'on soit Suisse ou étranger, il ne doit pas y avoir deux poids deux mesures pour les contribuables indécents, avait-il fait valoir.

Lorsque les accords de double imposition révisés selon les standards de l'OCDE entreront en vigueur, la Confédération accordera l'entraide administrative aux autorités fiscales étrangères. Sur demande, elle pourra saisir des données bancaires et les leur transmettre, même s'il ne s'agit pas de fraude. Pour les Suisses en revanche, il ne sera possible d'ouvrir une procédure qu'en cas de soupçon de fraude fiscale.

Selon Christian Wanner, «les directeurs cantonaux des finances, dans leur grande majorité, sont prêts à vivre un certain temps avec l'inégalité de traitement entre Suisses et étrangers pour les questions fiscales». «Mais ce n'est pas une solution durable». — (ats)

ÉVASION FISCALE: pas d'obligation d'attestation pour les banques

Les banques ne devraient pas être obligées de réclamer de leurs clients une attestation écrite garantissant que les fonds déposés n'ont pas été soustraits au fisc. Une commission du National refuse cette idée lancée par la gauche pour apaiser la crise autour du secret bancaire suisse. L'initiative parlementaire de la socialiste bernoise Margret Kiener Nellen voudrait aussi forcer les intermédiaires financiers à informer les autorités fiscales en cas de soupçon de soustraction fiscale. Selon la conseillère nationale, ces mesures permettraient à la Suisse de voir sa cote remonter et à sa place financière de faire valoir la qualité de ses services sans être suspectée d'héberger des fonds non déclarés. La majorité de droite de la commission de l'économie, qui a repoussé l'initiative par 15 voix contre 7, ne l'entend pas de cette oreille. Elle ne souhaite pas que les banquiers deviennent des détectives. Elle estime en outre que trop de questions restent ouvertes quant à l'attestation écrite qu'elles devraient exiger, a indiqué le président de la commission Hansruedi Wandfluh (UDC/BE) vendredi devant la presse. — (ats)

RÉMUNÉRATIONS ABUSIVES: le PS prêt à soutenir le contre-projet de Minder et de l'UDC

Le contre-projet indirect élaboré par l'UDC et Thomas Minder à l'initiative de ce dernier contre les rémunérations abusives des grands patrons pourrait bien être approuvé au Parlement. Le PS est prêt à le soutenir, pour autant que l'UDC confirme dans les actes ses propos. Le secrétaire général du PS Thomas Christen a confirmé dimanche à l'ATS la position de son parti, dévoilée dans la *SonntagsZeitung*. Le PS a soutenu dès le début l'initiative de Thomas Minder, qui est un bon instrument pour limiter les salaires exorbitants des grands patrons et renforcer le pouvoir des actionnaires, a-t-il dit. Quant au contre-projet indirect élaboré par Christoph Blocher et Thomas Minder, «le PS peut vivre avec», a déclaré Thomas Christen. Il s'agit de quelque chose de concret et non pas d'un combat électoral. — (ats)

Les spin doctors jouent contre le secret bancaire

ANALYSE. *Les campagnes de diffamation visant la Suisse s'apparentent à de la manipulation.*

PIERRE BESSARD

Comment mettre en jeu la réputation d'un pays pour lui faire adopter des politiques qui vont à l'encontre de ses intérêts? Dans la controverse actuelle sur le secret bancaire, les attaques contre la Suisse, parfois d'une virulence déconcertante, s'apparentent de plus en plus clairement à de la manipulation et à de la propagande. L'hebdomadaire *Newsweek* a annoncé récemment «la fin de la Suisse» dans un article destructeur signé d'un parlementaire travailliste britannique. Dans la presse allemande, la Suisse a été qualifiée d'«Etat-voyou» (*Süddeutsche Zeitung*), de «tache noire sur la carte du monde» (*Die Zeit*) et même d'«ennemi interne de l'Europe» dans un article intitulé «Les Indiens jodlent dans leur forteresse alpine», publié dans la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*. Judith Barben, psychologue et auteur d'une enquête plus générale dans les coulisses de la communication politique à paraître prochainement en français* observe que cette campagne est l'oeuvre de «spin doctors», de spécialistes payés pour infléchir l'opinion par des techniques de manipulation et amener le public à penser d'une certaine manière. Le but est de décourager et de faire fléchir la résistance po-



JUDITH BARBEN. Il est possible de désamorcer la manipulation de l'opinion et l'effet hypnotique de la propagande.

litique en Suisse, qu'il s'agisse des autorités ou des citoyens.

La campagne de diffamation contre la Suisse peut être considérée comme une sorte de «soft power»: à la place des armes conventionnelles, c'est un arsenal de stratégies de relations publiques qui est déployé, au moyen de techniques psychologiques contestables.

Outre la diffamation crue, la pression de groupe est une méthode usuelle: les pays qui ne se rallieraient pas à un «consensus» fabriqué sont typiquement menacés d'isolement ou de sanctions. L'OCDE, au nom du G20, a procédé selon ce procédé de «naming and shaming» à l'aide de ses diverses listes régulièrement actualisées. Cette méthode est alimentée par un vocabulaire abusif des op-

posants au secret bancaire, qui fait de la Suisse, l'un des pays les plus intégrés au reste du monde selon tous les indices de mondialisation, un «réduit» ou lui fait miroiter son «isolement», sa «solitude» ou encore son «insularité».

La pression de groupe sur la base d'un consensus artificiel est également exercée par la diffamation d'un point de vue jusque-là reconnu comme raisonné et éthiquement fondé, souvent partagé par une majorité de citoyens, comme le secret bancaire, en le redéfinissant comme «appartenant au passé», «réactionnaire» ou «obsole».

L'assertion selon laquelle «il n'y a pas d'alternative» est un autre moyen courant de désamorcer la résistance à une fuite en avant. Les déclarations de politiciens allemands ou français sur «la mort» du secret bancaire, sur «l'inévitabilité» de l'échange automatique d'informations s'inscrivent dans un tel effort.

Envers les autorités suisses, l'OCDE, la Commission européenne et certains gouvernements exercent une pression plus subtile, qui allie une empathie émotionnelle collégiale et des justifications «rationnelles», leur conférant le sentiment d'agir volontairement. Avec cet instru-

ment, des personnalités, comme les conseillers fédéraux, qui ne peuvent être influencés de façon autoritaire sont amenés à «coopérer», c'est-à-dire à trahir leur mandat constitutionnel de défense des intérêts suisses.

Pouvoir identifier les techniques de manipulation utilisées aide sans doute à s'en immuniser. Existe-t-il cependant une solution pour désamorcer la manipulation de l'opinion et la propagande? Judith Barben pense que oui: «Il suffit généralement que quelqu'un ait le courage de dire calmement mais à haute voix qu'il n'est pas d'accord.» L'effet hypnotique du «spin doctoring» se dissipe alors rapidement, chacun se rend compte que l'empereur est nu et la discussion est à nouveau libre et ouverte.

* «Les spin doctors du Palais fédéral», à paraître aux éditions Xenia, Vevey, en mai 2010.

LA PRESSION DE GROUPE SUR LA BASE D'UN CONSENSUS FABRIQUÉ EST UNE MÉTHODE USUELLE POUR FAIRE PLIER L'ADVERSAIRE.

Prévoyance disparate

ENTREPRISES DU SMI.

Une tendance en faveur des plans à primauté de cotisations se dessine.

Les entreprises cotées au Swiss Market Index (SMI) offrent des plans de prévoyance très disparates à leurs collaborateurs. Le secteur financier a tendance à proposer des plans plus généreux, selon une récente étude de la société de conseil Tower Watson (issue de la fusion de Towers Perrin et Watson Wyatt en janvier 2010).

«Notre analyse prouve que les prestations des caisses de pensions constituent, indépendamment de la crise, un élément important de la pratique de rémunération des entreprises. L'hétérogénéité des plans montre clairement que ces prestations sont définies d'une manière spécifique aux entreprises. Ces plans font partie de la philosophie globale de rémunération des entreprises», détaille Isabelle Amschwand-Pilloud, juriste et responsable du conseil en prévoyance chez Towers Watson en Suisse romande. Son collègue Stéphan Lazure ajoute: «Les entreprises du SMI suivent la tendance de leurs concurrents internationaux. Elles offrent de plus en plus de plans à primauté de cotisations dans la prévoyance vieillesse. Nous constatons dans le monde entier une tendance à davantage de variabilité et de flexibilité dans la conception des

plans. Quasiment tous les plans nouveaux et supplémentaires sont lancés dans le cadre de systèmes orientés vers les cotisations.»

Les plans de prévoyance des entreprises du SMI se répartissent en deux catégories. Dans l'une, les prestations vieillesse sont déterminées lors du départ à la retraite par une formule qui se rapporte en règle générale au dernier salaire de l'employé et à ses années de service (primauté de prestations). Pour l'autre catégorie de plans, les prestations sont calculées lors du départ à la retraite, en fonction de l'avoir qui s'est accumulé sur le compte de l'employé (primauté de cotisations).

Dans les entreprises du SMI, cela se traduit dans l'ensemble des plans de base applicables à l'intégralité des collaborateurs assurés d'une entreprise par une répartition de 20% (système de primauté de prestations) à 80% (système de primauté de cotisations). Ainsi, une tendance en faveur des plans à primauté de cotisations se dessine.

Contrairement à ce qui se passe pour les plans de base, pour les plans complémentaires établis pour des groupes de collaborateurs déterminés, on rencontre presque exclusivement des plans de primauté de cotisations. Les prestations de ces plans supplémentaires sont fréquemment inférieures à celles des plans de base et ne peuvent souvent être per-

çues que sous forme de capital; une rente n'est pas offerte.

«La flexibilité octroyée légalement depuis 2006 en ce qui concerne un certain choix de la cotisation employé rend la prévoyance professionnelle nettement plus attrayante. Les assurés peuvent adapter leur taux de cotisation, et donc les prestations qui en découlent, à leur situation de vie personnelle. Un taux de cotisation plus élevé augmente les prestations réglementaires et donc la possibilité de rachat et permet une meilleure planification de la retraite», poursuit Isabelle Amschwand.

«La plupart des plans de prévoyance des sociétés du SMI diffèrent en fonction de l'âge de l'assuré. Ils ont tendance à fixer des cotisations plus élevées pour les employés âgés par rapport à des collaborateurs plus jeunes. Cela peut avoir des conséquences sur la propension d'une entreprise à embaucher ou à continuer à employer des salariés plus âgés. Car les coûts de leur prévoyance professionnelle peuvent être nettement plus élevés que pour un employé plus jeune de la même tranche salariale. D'un autre côté, cela peut également refléter la philosophie de l'entreprise de récompenser les personnes d'expérience et de les encourager à rester au sein de l'entreprise», conclut Isabelle Amschwand de Towers Watson. ■

Soutien à deux initiatives populaires

ÉPARGNE-LOGEMENT.

La commission de l'économie du National propose de recommander le oui.

Victoire d'étape pour les partisans de la défiscalisation de l'épargne-logement: à deux contre un, et contre l'avis du Conseil fédéral, la commission de l'économie du National propose de recommander le «oui» à deux initiatives. Elle souhaite en outre deux votations populaires distinctes. La Chambre du peuple a soutenu à plusieurs reprises ces dernières années des propositions visant à déduire des impôts l'argent mis de côté pour acquérir un logement. Mais, à chaque fois, le Conseil des Etats a dit non, se basant notamment sur l'opposition des cantons. Cette fois, il appartiendra au peuple de trancher au final.

Deux initiatives populaires ont été déposées. La première (initiative sur l'épargne-logement) est issue de la Société suisse pour la promotion de l'épargne-logement. Elle vise à ce qu'un candidat à la propriété puisse mettre de côté jusqu'à 15'000 francs par an sans s'acquitter d'impôts. Cette initiative prévoit parallèlement des incitations pour améliorer le potentiel écologique des maisons. — (ats)